

CNI - PASSEPORT 1ère demande, renouvellement, perte/vol, modification d'état-civil

Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt du dossier et d'un des 2 parents pour les mineurs.

Le formulaire de demande doit être complété à l'encre noire sans rature. Il est à retirer à la mairie de Portet ou à compléter en ligne sur le site de l'ANTS et doit être imprimé.

Pièces à fournir	1ère demande	Renouvellement		Perte ou Vol	Modification état-civil
		Titre périmé - 5 ans	Titre périmé + 5 ans		
Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois	X		X	X	X
Ancienne carte d'identité (valide ou périmée)		X	X		X
Photocopie ancienne CNI ou autre document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)					
1 photo d'identité conforme aux normes (différentes de l'ancienne CNI/Passeport si +6mois) NE PAS DÉCOUPER LES PHOTOS, APPORTER LA PLAQUETTE ENTIÈRE	X	X	X	X	X
Pour les mineurs :Pièce d'identité du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande (en cours de validité)	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile de moins d'un an (pour les mineurs celui du parent accompagnant l'enfant)	X	X	X	Dernier avis d'impôt sur le revenu	X
Pour les majeurs hébergés : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justif. De domicile au nom de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité	X	X	X	X	X
Garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité (des 2 parents) + jugement de séparation/divorce mentionnant la garde alternée	X	X	X	X	X
Déclaration de perte (mairie) Déclaration de vol (gendarmerie)				X	
Timbre fiscal 25 € (uniquement pour la perte ou le vol d'une CNI)				X	

Pour les Passeports : Mêmes documents + timbre fiscal à acheter en ligne ou au bureau de tabac.